

MAIRIE D'ALEX

Place de l'Église 74290 ALEX

Tél. 04 50 02 87 05

mairie74@alex-village.com

www.alex-village.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2021/036 portant réglementation à titre temporaire de la circulation route de Menthon –

Le Maire de la Commune d'ALEX,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I - 8^{ème} partie - signalisation temporaire,
- Vu la demande de l'entreprise LATHUILLE FRERES domiciliée 359 route de Thônes à Saint-Jean-de-Sixt (74450) en date du 17/06/2021 en vue d'effectuer les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

A compter du lundi 21/06/2021 et jusqu'au vendredi 30/07/2021, la route de Menthon après le numéro 265 et jusqu'à l'intersection avec le chemin de l'Oratoire sera interdite à la circulation pour tous les véhicules, la semaine et le week-end pour permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux.

ARTICLE 2 :

Une déviation par l'ancienne route des Queue sera mise en place.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise LATHUILLE FRERES en charge des travaux qui veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la délimitation et la sécurisation du chantier.

Ampliations du présent arrêté transmises à/au :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Thônes
- Centre de secours de Thônes
- L'entreprise LATHUILLE FRERES

Cet arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du Code Général des collectivités Locales.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent arrêté est susceptible de recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois de sa publication.

Fait à ALEX, le 18 juin 2021

Le Maire
Catherine HAUETER

